

Associations : présentation

Date de mis en ligne : juillet 2008

La loi de 1901 crée la liberté d'association

C'est la loi de 1901 qui a créé la liberté d'association, malgré la méfiance d'une partie de l'opinion publique et après 35 projets successifs. Waldeck-Rousseau qui avait instauré en 1884 la liberté syndicale, parvient à faire voter celle de s'associer : « les associations de personnes peuvent se former librement sans autorisation ni déclaration préalable ».

Une croissance dynamique

Plus de 72 000 créations d'associations au cours de l'année 2007-2008 (un nouveau record). En 2007, le secteur associatif comportait plus de 175 000 associations employeurs et 1,72 million d'emplois, pour une masse salariale de 31 milliards d'euros. Un emploi salarié privé sur 10 se situe dans une association. Dans une période difficile, ce secteur apporte une note positive et encourageante : il a créé plus de 250 000 emplois depuis 2000, dont 40 000 pour la seule année 2007. Cet emploi progresse plus vite que dans le reste du secteur privé. Son ancrage territorial le met à l'abri des risques de délocalisation. Près de 80 % des associations employeurs ont moins de 10 salariés. Elles sont présentes et actives dans tous les domaines d'activité et dans tous les territoires, et tout particulièrement dans les départements ruraux.

http://www.recherches-solidarites.org/library/france_associative_2008.pdf

Carte de visite des associations

Nombre : environ un million, (on connaît le nombre de créations, mais la déclaration de dissolution ou la mise en sommeil n'étant pas obligatoire, on en ignore le nombre). La moitié des associations disparaîtrait dans les dix ans qui suivent leur création.

20 millions de personnes sont membres d'une association et y donnent du temps et de l'argent.

Les associations fonctionnent grâce à des bénévoles : environ 14,5 millions, estimés à 716 000 emplois plein temps.

25% d'entre elles, 168 000, ont des salariés dont 70% sont des femmes (emplois dans la santé et le social). L'emploi associatif représente près de 5% de l'emploi total. Les 1,650 000 salariés équivalent à 907 000 emplois plein temps. Le nombre de salariés augmente comme celui des associations employeurs. 40% des associations employeurs ont bénéficié d'aides à l'emploi.

Adhésion

Le taux d'adhésion à une association varie de 36 à 45% selon les sources. Le niveau culturel est globalement un facteur d'adhésion, mais des enquêtes montrent une réduction des écarts entre diplômés et non diplômés. L'adhésion est stable, voire en recul dans certaines catégories. Mais par contre le bénévolat augmente. L'appartenance à plusieurs associations est le fait de 39% des adhérents.

Financement

Les 2/3 des associations ont un budget inférieur à 7 500 € alors que 5% d'entre elles, 40 000, ont un budget supérieur à 150 000 €.

Le financement est à 54% public et 46% privé. Les petites associations, notamment sans salariés ont un budget qui dépend à 85% de ressources privées, tombola, loto, et participation aux services rendus.

65% des français effectuent des dons, 77% des adhérents à une association. Le pourcentage progresse avec le niveau de diplôme et de revenus.

En France, les associations ont un budget cumulé de 47 milliards d'euros, financé à 50% par les pouvoirs publics et seulement à 1,5% par les personnes.

En Angleterre, les « charities » sont financées à 25% par les pouvoirs publics, à 40% par les individus (qui apportent ainsi 14 milliards d'euros) et à 15% par les entreprises.

En Allemagne, les associations qui ont un budget de 100 milliards d'euros, sont financées à 50% par les pouvoirs publics et pour 5% par les personnes.

Santé économique

source : Centre d'économie de la Sorbonne

Le budget cumulé du secteur associatif a augmenté de 2,5% entre 1999 et 2005, alors que le PIB n'augmentait que de 1,5%. Le volume du travail bénévole a cru de 30% durant la même période ainsi que le nombre d'associations : plus de 200 000. Il y aurait 15 millions de bénévoles, mais les associations sont en concurrence pour leur apport et leur engagement.

La participation des pouvoirs publics ne s'est pas réduite. En six ans, elle a augmenté. Mais la décentralisation a modifié les sources publiques.

Spécialités des 1 100 000 associations :

Sports : 264 700

Culture : 204 800

Loisirs, vie sociale : 196 100

Militantisme : 170 700

Action sociale, santé : 123 000

Education, formation, insertion : 44 800

humanitaire : 40 800

Economie, développement local : 40 600

Autres : 13 700

Organisation

Les associations sont rassemblées par familles, sport, culture, éducation, loisirs, etc. qui créent des fédérations ou des unions (700 fédérations). 60% des associations, 70% des associations employeurs appartiennent à un réseau.

Pour plus de la moitié des associations le territoire d'intervention est local. 7% seulement au plan national.

Par activité, les associations se répartissent ainsi :

- formation, insertion : 6%
- action caritative, humanitaire sanitaire et sociale : 14%
- opinion, défense des droits et des intérêts : 17%
- culture : 18%
- loisirs et tourisme : 20%
- sports : 22%

Seize coordinations associatives sont ainsi mises en place par la Conférence permanente des coordinations associatives qui assume la représentation politique de la vie associative. L'Etat a mis en place un Conseil national de la vie associative de 66 membres qui un outil de relation avec les pouvoirs publics. Une conférence nationale de la vie associative se tient régulièrement, comme il en existe pour la famille, l'agriculture. La Délégation interministérielle à l'innovation et à l'économie sociale assure une interface permanente avec le monde associatif. La tutelle ministérielle change selon la composition des gouvernements. Chaque famille entretient une relation spécifique avec le ministère qui correspond à sa vocation.

Le CEGES est enfin le Conseil des entreprises et groupements de l'Economie sociale qui regroupe associations, mutuelles et coopératives. Mais le monde de l'Economie sociale n'a pas créé une structure employeurs et ne participe donc pas, contrairement aux entreprises privées, publiques, agricoles, artisanales et aux professions libérales aux négociations et concertations sociales avec les organisations syndicales.

Développement

Ancienneté : 25 % des associations ont plus de trente ans, mais un tiers a moins de 10 ans. De très anciennes voisinent avec de très jeunes, le secteur associatif se renouvelant assez rapidement.

Les associations se répartissent inégalement sur le territoire : le Sud est plus dynamique tant en nombre qu'en création, alors que le Nord apparaît plus passif en matière de vie associative.

Mais ces constats peuvent se modifier dans le temps. Dans les dernières années, la Lorraine a reculé alors que l'on constatait une reprise dans le Nord.

Le Bilan triennal de la vie associative constatait que la vitalité de la vie associative est plus forte dans les disciplines de l'accomplissement personnel avec un recul des associations d'intérêt commun. Les secteurs qui comptent le plus d'associations jeunes sont ceux de l'éducation, de la formation et de l'insertion, et ceux du développement local et de l'action humanitaire.

Les associations ont une bonne image auprès des Français, meilleure que celle des syndicats et des partis politiques : élément important de la démocratie pour 85% d'entre eux. Les catégories populaires, les jeunes, les femmes apparaissent mieux représentés dans les associations. Elles sont jugées utiles, efficaces et démocratiques. Mais, ces jugements positifs n'empêchent pas le soupçon, voire les reproches. Elles sont perçues comme mal gérées par 44% des interrogés, comme peu transparentes par 50%, et 60% pensent qu'elles servent de tremplin à des fins personnelles. Une majorité juge que les associations jouent le rôle que l'Etat devrait jouer alors qu'il ne les aide pas suffisamment.

Devenir

Les associations jouent un rôle irremplaçable, par leur nombre, leur variété, leur proximité : lien social, services nécessaires que personne ne pourrait rendre, relais d'expression, de besoins, de positions, aboutissement de la disponibilité individuelle, du désir d'être utile, de faire partager sa passion. Les associations sont un des éléments indispensables de la démocratie.

Comme toute organisation collective, les associations doivent affronter les changements de la société, dans ses besoins, dans les comportements sociaux collectifs et individuels. Elles doivent alors pour certaines changer elles-mêmes.

Il y a toujours des associations dont l'animation, la conduite et la gestion nécessitent des améliorations. Le caractère vieillot de certaines peut rebuter les éventuels bénévoles. Pour d'autres, l'habitude de se retrouver toujours entre les mêmes, aboutit à une logique fermée qui repousse involontairement tout nouvel arrivant, peu rompu aux rites et procédures de travail.

Un autre des problèmes du monde associatif est dans la relation à l'Etat. Cette relation est pleine de paradoxe : les associations ne veulent pas être « étatisées », mais un certain nombre, notamment celles qui rendent des services, réclament des financements publics. Si cette demande apparaît justifiée pour beaucoup des services rendus, cette logique de revendication d'un financement public jamais suffisant, peut éviter à certaines de rechercher dans la population, les entreprises, une part des financements. La dépendance vis-à-vis des pouvoirs publics rend certaines associations fragiles. Auxiliaires ou substituts de l'Etat ou initiatives autonomes des citoyens ? En voulant à la fois le soutien et l'autonomie, des associations peuvent rendre les relations aux collectivités difficiles.

En effet, les pouvoirs publics de leur côté sont à la fois satisfaits du service rendu par les associations en général, mais leur politique manque de continuité, leurs financements demeurent incertains et souvent versés avec retard.

Il y a dans la revendication des associations d'une meilleure reconnaissance par les pouvoirs publics et dans l'affirmation de leur place nécessaire dans le dialogue civil, une demande d'institutionnalisation qui peut les faire assimiler à des institutions sociales. Le risque d'un recul du dynamisme du bénévolat deviendrait alors réel.

Les associations se préoccupent d'ailleurs dorénavant de la formation et de la qualification de leurs bénévoles comme de l'amélioration des conditions d'exercice du bénévolat.

La dynamique du secteur associatif n'est pas figée, une fois pour toutes, les besoins, les comportements sociaux évoluent et font évoluer la nature des associations. Comme le note le dernier bilan de la vie associative « La constatation d'une natalité associative centrée sur l'accomplissement personnel avec un recul des associations d'intérêt commun, si elle reste toujours valable sur longue période, doit être modulée, comme l'atteste le dynamisme récent des associations de défense de l'environnement, familiales et de santé ou des associations et clubs politiques.

Globalement, la vie associative pèse un peu plus dans la société tant en termes d'emploi et de ressources qu'en bénévolat. Bénévolat à qui le mouvement associatif s'efforce d'apporter des réponses en terme de formation, d'aide à la disponibilité.

Europe

Malgré la bonne santé des associations françaises, on relève que leur taux d'adhésion est largement inférieur à la plupart des pays de l'Union européenne. La France n'est en effet qu'au 17ème rang des pays de l'OCDE pour le nombre moyen d'associations auxquelles les personnes déclarent adhérer.

Dans les deux plus grands pays de l'Union, Allemagne et Royaume-Uni, des réflexions ont été lancées pour redéfinir le rôle et la place des associations.

En Allemagne, une commission composée de parlementaires et de personnalités de la vie civile ont remis un rapport au Parlement, intitulé « la nécessaire promotion des activités citoyennes ». La commission recommande l'adaptation du cadre juridique, souhaitant que le statut d'utilité publique soit à la fois élargi et plus clairement défini, que son attribution soit transparente et rapide.

Au Royaume-Uni, une réforme du cadre réglementaire des associations a été lancée. A nouveau on retrouve, le souhait d'une redéfinition du statut de « charity » et une modification des modes d'attribution de ce statut.

On constate donc que dans divers pays, les pouvoirs publics souhaitent s'appuyer sur le mouvement associatif et que des adaptations sont lancées pour que ce secteur réponde aux attentes nouvelles des sociétés. C'était le sens du rapport du Conseil d'Etat qui en l'an 2000 conseillait, sans toucher à la loi de 1901, d'introduire plus de transparence et de démocratie dans le fonctionnement des associations.

Nous distinguons dans les parties suivantes deux types d'associations : celles qui au principal apportent des réponses en terme de gestion de services et les associations qui au principal représentent et défendent, une catégorie, un groupe. Cette distinction étant réalisée pour les deux sous ensembles qui participent à la régulation sociale : l'emploi et la formation d'une part, le sanitaire et social d'autre part.